



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE SEMESTRIEL

MARS 2018

Communication destinée aux personnes estampillées
« **salariés productifs** » par la Direction.
Communication envoyée à votre domicile*
deux fois par an : en avril et en octobre.

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Section syndicale
CFDT
du groupe
Gfi Informatique

cfdtgfi@yahoo.fr


Date de rédaction : 15 mars 2018

INFORMATION SYNDICALE

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Déclarer un arrêt de travail
- ▶ Aide
- ▶ Organisations syndicales (UES)
- ▶ Règlement intérieur et ses annexes **NEW**
- ▶ Calendrier des acomptes
- ▶ En cas de problème

Compte rendu d'activité



Les communications des Organisations Syndicales,
c'est juste en dessous de l'aide.
A notre avis, ça en fait même partie !

Pour être régulièrement informé.e, contactez votre représentant.e **CFDT** (coordonnées en dernière page).
Retrouvez l'historique complet de nos communications en ligne sur <http://cfdtgfi.jimdo.com/publications/>

* Nous sommes conscient.e.s que les salariés.e.s n'ont pas tou.te.s accès à l'Intranet gfi, encore moins à la messagerie gfi. Nous nous sommes battus pour conserver cette communication sur support papier envoyée au domicile des salarié.e.s, que vous tenez aujourd'hui en main !

DERNIÈRES COMMUNICATIONS MENSUELLES CFDT

Mars 2018 : PROCHAINS COMITÉS SALAIRE - TICKETS RESTAURANT : BASCULE DE MILLÉSIME AUTOMATIQUE – ASTREINTES : L'accord et la réalité – NANTES : MESURES DE SECURITÉ DISCRIMINATOIRES - ENQUÊTE DE SATISFACTION : RÉSULTATS - HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL : LA FIN DE LA LOI DU SILENCE - INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION : Gagnant gagnant ! – DISCRIMINATIONS : La CFDT (F3C) signe une charte d'engagement LGBT - ENSEMBLE BRISONS LES TRÉRÉOTYPES : ÂGE, LANGUE ÉTRANGÈRE

Février 2018 : ASTREINTES : Enfin un accord signé ! – CONGÉS : NE PERDEZ PLUS VOS CONGÉS ! - TICKETS RESTAURANT : BASCULE DE MILLÉSIME AUTOMATIQUE - ENQUÊTE DE SATISFACTION – TÉLÉTRAVAIL : LOIN DES YEUX, LOIN DU CŒUR - VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES - ENSEMBLE BRISONS LES TRÉRÉOTYPES : COULEUR DE PEAU, HANDICAP

Janvier 2018 : BILAN DES NÉGOCIATIONS 2017 : RÉMUNÉRATION (NAO 2018), TEMPS DE TRAVAIL, ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, ICCHSCT, SENIORS, DROIT À LA DÉCONNEXION - ASSURANCE CHÔMAGE : GARE À L'INTOX ! – ENQUÊTE DE SATISFACTION - BONNE ANNÉE 2018

Décembre 2017 : PRIME DE FIN D'ANNÉE - HAPPY GFI - DROIT À LA DÉCONNEXION : ACCORD SIGNÉ – TÉLÉTRAVAIL : ENQUÊTE OBERGO1 SUR LES IMPACTS - DES POSTES À POURVOIR...À SINGAPOUR – SANTÉ : INAPTITUDE / INVALIDITÉ – SANTÉ : TMS / BURN OUT, ARRÊTS DE TRAVAIL, QU'EN EST-IL À GFI ? - NÉGOCIATIONS RÉMUNÉRATIONS : BILAN 2017, REVENDICATIONS CFDT POUR 2018, PLD GFI PROGICIELS – LE SEXISME EST CONTRAIRE AUX VALEURS DE LA CFDT - RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : LE NOUVEAU RÉGIME EST SUR LES RAILS - ASSURANCE-CHOMAGE : CE QUI A CHANGÉE LE 1ER NOVEMBRE - RÉFORMES SOCIALES : C'EST PARTI POUR L'ACTE 2 - SUBIR OU AGIR - BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

EFFECTIFS

Nombre de salariés (effectifs à fin décembre 2017) Groupe GFI 14 739

	France 9 815			Etranger 4 779			
UES / GFI Informatique	5 601	Groupe Awak'it	42	Bélux	212	Côte d'Ivoire	39
UES / GFI Progiciels	916	ITN	123	Espagne	2 482	Singapour	10
UES / GFI Info-Product (IP)	2 008	BUSINESS DOCUMENT	55	Portugal	1 300	Colombie	170
GFI Infogen	104	NOVULYS	25	Pologne	133	Etats-Unis	35
GFI INFO.ENT.SOLUTIONS	82	ROFF France	1	Angleterre	8	Mexique	91
COGNITIS France	311	METAWARE	19	Roumanie	9	Brésil	63
ADDSTONES- VANILLA	255	GFI CONSEIL SOLUTIONS	29	Autriche	2	Chine	8
GFI BT	67	GARSYS	73	Suisse	49	Angola	2
GFI INFO.TELECOM	104	Maroc Offshore	167	Maroc	311		

BILAN DES NÉGOCIATIONS (1)

RÉMUNÉRATION (NAO 2018)

Mise à part notre revendication concernant les frais de repas et d'hébergement; Alignement de l'ensemble des montants sur les barèmes URSSAF, aucune autre revendication de la **CFDT** n'a été retenue par la Direction. La **CFDT** déplore qu'aucun accord n'ait été trouvé sur la répartition de la valeur ajoutée. **La CFDT ne signe pas cet accord.** Les trois autres Organisations Syndicales représentatives signent cet accord, ce texte est donc validé.

TEMPS DE TRAVAIL

La **CFDT** déplore que le seul sujet que la Direction ait inscrit dans ce texte soit la journée de solidarité. Comme les années précédentes, la **CFDT** est opposée aux propositions de la Direction, pour les raisons suivantes :

- Les personnes qui posent un jour de congé ou une RTT, posent 7h24mn et non 7h.
- L'employeur n'a nullement l'obligation de faire travailler son personnel un jour supplémentaire. D'autres entreprises ont choisi de demander de travailler quelques minutes en plus chaque jour.
- Lorsque Gfi fait travailler son personnel sans rémunération, elle ne gagne pas seulement la masse salariale (salaires et charges) d'une journée de travail... Gfi fait des bénéfices sur le travail non rémunéré de son personnel. Gfi pourrait en faire profiter ses salarié.e.s !...



La CFDT ne signe pas ce projet d'accord.

ÉGALITE PROFESSIONNELLE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Aucune revendication de la **CFDT** n'a été retenue par la Direction. En ce qui concerne l'enveloppe annuelle de 325.000 € (cotisations salariales et patronales incluses) consacrée au rattrapage salarial des différences F/H, la **CFDT** a clairement donné son avis :

- 325.000 € (cotisations salariales et patronales incluses) : c'est insuffisant !
D'autant que cette enveloppe est allouée sur le périmètre "Groupe Gfi en France."
- Aucune visibilité pour les OS de la répartition de celle-ci.

La CFDT ne signe pas ce projet d'accord.

ICCHSCT

Les droits de la nouvelle instance ICCHSCT sont inscrits dans un avenant à l'accord de droit syndical. N'étant pas signataire de l'accord de droit syndical, la **CFDT** n'est pas signataire de cet avenant. Ce qui n'a pas empêché la **CFDT** d'être force de propositions dans cette négociation.

SENIORS

La **CFDT** a présenté ses revendications et... **la Direction ne propose strictement rien !**



DROIT À LA DÉCONNEXION

L'accord sur le droit à la déconnexion a été signé le 27 novembre dernier. Cf. notre communication de décembre.

Ce texte a été signé par la Direction ainsi que par toutes les Organisations Syndicales représentatives de l'UES. C'est suffisamment rare pour le souligner !

ASTREINTES

Le nouvel accord signé en janvier 2018, crée de nouveaux droits et devoirs. Ces nouvelles conditions de mise en place des astreintes ne sont pas également intégrées, aussi elles suscitent beaucoup de questions des personnes concernées :



- L'astreinte peut-elle être imposée ?
- Quelles sont les conditions de l'astreinte ?
- Comment sont planifiées les astreintes ?
- Quelles sont les obligations du personnel en astreinte ?
- Quel matériel est fourni ?
- Quelles sont les limites pour préserver sa santé ?
- Quelle est la rémunération des astreintes ?
- Comment remplir le CRA ?
- Comment éviter les dépassements illégaux ?



La CFDT aux côtés des salarié.e.s

Nous avons les réponses à ces questions, et nous accompagnons régulièrement les salarié.e.s sur l'amélioration de leurs conditions de travail. Sur ce thème spécifique des astreintes, vous pouvez contacter :

Stéphane GLAÇON (gfi ip Lyon)	06 43 04 34 68	cfdt.gfi.ip@gmail.com
Philippe BUGES (Lille)	06 73 32 81 27	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com
Catherine LINTIGNAT (ues)	06 45 81 26 02	cfdtgi@yahoo.fr

Notre ténacité a payé !

Nous nous sommes battus pour que les astreintes soient rémunérées à la juste valeur du travail fourni.

Le nouvel accord offre de meilleures garanties.

EN SAVOIR PLUS...

Un sujet vous interpelle. Vous voulez en savoir plus ?...

N'hésitez pas à contacter vos représentant.e.s CFDT (coordonnées en dernière page)

(1) Retrouvez tous les détails de ces accords et de nos positions dans notre communication de janvier 2018.

NE PERDEZ PLUS VOS CONGÉS !



CONGÉS PAYÉS

Les congés doivent être posés entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018.
Le délai de prévenance est de 3 mois. Le manager dispose d'un mois pour les valider.
Au 31 mai, les congés payés non posés sont définitivement perdus !
Posez dès à présent votre solde de congés payés.

RTT EMPLOYEUR

Les RTT (E) sont à la disposition des salarié.e.s, 3 mois avant la fin de la période de prise des congés, soit à partir du 1^{er} mars.

RTT EMPLOYEUR ET SALARIÉ.E

Le délai de prévenance pour les RTT (E ou S) est de 7 jours.
Les RTT non prises peuvent être reportées jusqu'au 31 août, avec accord du manager.



CONGÉS PAYÉS PAR ANTICIPATION

Nous ne le rappellerons jamais assez :
Les congés payés pris par anticipation le sont uniquement **à l'initiative des salarié.e.s !**
Personne ne peut se voir imposer la prise de congés payés par anticipation !

ENSEMBLE BRISONS LES STÉRÉOTYPES

Cfdt: ENSEMBLE BRISONS LES STÉRÉOTYPES
COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

7,6% des personnes estiment que leur couleur de peau est un motif de discrimination au travail.
Source: 17 baromètres défenses des droits.

Cfdt: ENSEMBLE BRISONS LES STÉRÉOTYPES
COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

2,1% des personnes estiment que leur appartenance religieuse est un motif de discrimination au travail.
Source: 17 baromètres défenses des droits.

Cfdt: ENSEMBLE BRISONS LES STÉRÉOTYPES
COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

15,3% des personnes estiment que l'âge est un motif de discrimination au travail.
Source: 17 baromètres défenses des droits.

Cas 3: La directrice d'un établissement reçoit une femme enceinte en entretien d'évaluation.



Luttons contre les discriminations



Luttons contre les discriminations



COMITÉS SALAIRES 2018

Date des comités salaire	Date d'effet des demandes
13 mars 2018	Avril / Juillet / Octobre 2018
21 et 22 mars 2018	Avril 2018
20 et 21 juin 2018	Juillet 2018
25 et 26 septembre 2018	Octobre 2018

Rappel des étapes que doit franchir une demande d'augmentation de salaire (et/ou de promotion) :

1. Le manager direct accepte la demande ou la propose.
2. La demande doit être validée par le responsable régional
3. La demande doit être validée par le directeur de branche
4. La demande doit être validée par le comité salaire. A ce stade, 95 % des demandes sont acceptées, les refus ne sont que des refus de forme (dernière augmentation datant de moins d'un an...)

Des augmentations exceptionnelles entre deux comités sont possibles. Détails page 1 de notre communication de mars 2018.

TELEMENT D'AUTRES THÈMES...

Cette communication semestrielle est souvent le condensé de nos autres communications (mensuelles, hebdomadaires). Pour suivre au plus près l'actualité, et disposer d'une information complète, nous vous invitons à lire nos communications, et/ou à vous rapprocher de vos représentant.e.s CFDT.

Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant.e.s CFDT de votre périmètre. Si vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié.e GFI, signalez-vous auprès des représentant.e.s CFDT de votre périmètre.

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Imaginez un monde sans syndicat :

- Pas de droit du travail,
- Pas de sécurité sociale,
- Pas de convention collective,
- Pas de retraite,
- Pas d'Assedic en cas de perte d'emploi,
- Pas de Mutuelle,
- Pas de RTT,
- Pas de représentants du personnel
CE, DP, CHSCT,
- Pas de négociations pour les salaires, pour de nouveaux droits, pour l'amélioration de vos conditions de travail dans votre entreprise, ... etc.

La CFDT c'est quoi ?

C'est plus de **900 000** adhérent.e.s qui partagent et transmettent des valeurs fortes : **Émancipation, Solidarité, Droits et respects de l'Homme, Démocratie, Refus des inégalités, et Respect des différences.**

Ce que nous pouvons faire pour vous, nous ne pouvons pas le faire sans vous

Ne restez pas un.e salarié.e isolé.e et vulnérable !

Rejoignez la section CFDT de GFI

Pourquoi adhérer à la CFDT ?

Rejoindre la CFDT, pourquoi ?

Rejoindre la CFDT, c'est lui donner plus de poids dans les négociations pour faire aboutir ses revendications. Pouvoir d'achat, conditions de travail, évolution professionnelle, GPEC : chaque jour, la section CFDT GFI agit pour le respect des droits et le **droit au respect de chaque salarié.e.**



Être informé.e par la CFDT

Pour être régulièrement informé.e, par vos représentant.e.s CFDT, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.



VOS REPRÉSENTANT.E.S CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Est Fabrice DEMORI f.demori@hotmail.fr

Ile de France Ibrahima BADIANE cfdt.ibrahima@gmail.com

Consuelo FELIU LLOMBART gfi.cfdt@gmail.com

Patrick LOU lou.cfdt@free.fr

Méditerranée Christophe SIMON cfdt.med@gmail.com 07 81 75 43 01

Nord Isabelle LUSZCZYK cfdtnord@free.fr 06 32 27 96 70

Ouest Gaétan RYCKEBOER ouest.cfdtgfi@gmail.com

Rhône Alpes Contact cfdt cfdtra@yahoo.fr

Sud-Ouest Didier POUSSON cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon Stéphane GLAÇON cfdt.gfi.ip@gmail.com 06 43 04 34 68

Lille Philippe BUGÉS ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com

GFI PROGICIELS

Reims Éric CASTELAIN eric51.cfdt@gmail.com 07 67 09 18 38

Hors UES **COGNITIS** Contact cfdt cfdt.cognitis@gmail.com

GFI INFOGEN SYSTEM Contact cfdt cfdt.infofen@gmail.com

GFI INFORMATIQUE TELECOM Marie-Claire VIGUIER cfdtgfiit@free.fr

Business Document Dominique BERNARDINI cfdt.bdoc@gmail.com 06 11 78 72 93

Site de la cfdt gfi <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Adhérer à la CFDT ?

Quel rôle ?

Sympathisant.e CFDT :

Je vote régulièrement aux élections professionnelles (CE, DP) pour les listes présentées par la CFDT.

Adhérent.e CFDT :

Je suis un.e salarié.e informé.e, j'ai des droits, je peux m'exprimer.

Militant.e CFDT :

J'informe mes collègues, je m'engage dans des actions.

Élu.e ou mandaté.e CFDT :

Je représente les valeurs de la CFDT, mes propositions pèsent dans les décisions prises par la direction, je défends mes collègues, je construis avec eux leur avenir.

